

AVIS AU PUBLIC

AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) – MODIFICATION N°1

COMMUNE DE SAINT-DENIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé, qu'en vertu de l'article L.123-10 et R.123-19 du code de l'urbanisme, et dans les conditions définies par les articles L.123-10 et R.123-11 du code de l'environnement, une enquête publique sera ouverte pendant 34 jours consécutifs, du **10 mars 2016 au 12 avril 2016 inclus**, sur le territoire de la commune de Saint-Denis, conformément à l'arrêté municipal n°575/2016.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Les remarques pourront également être adressées, par écrit, à M. le commissaire enquêteur, fixé à la mairie de Saint-Denis (Hôtel de Ville – 2, rue de Paris – 97717 Saint-Denis Messag Cedex9).

Au terme de l'enquête publique, la modification n°1 de l'AVAP, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et, du rapport et de l'avis du commissaire enquêteur, pourra être approuvée par délibération du Conseil Municipal après accord préalable du Préfet.

Un commissaire enquêteur a été désigné :

Titulaire

M. Hubert REMOND

Suppléant

Mme Jocelyne YERRIAH

En cas d'empêchement du titulaire, celui-ci sera remplacé par son suppléant et exercera ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public selon le planning suivant :

<i>Permanences du commissaire enquêteur</i>			
MAIRIE	JOURS	DATES	HORAIRES
Hôtel de Ville Saint-Denis	Jeudi	10/03/2016	10h00-13h00
	mardi	15/03/2016	13h00-16h30
	mercredi	23/03/2016	10h00-13h00
	vendredi	01/04/2016	09h00-11h00
	jeudi	07/04/2016	13h00-16h30
	mardi	12/04/2016	13h00-16h30

La Mairie de Saint-Denis est l'autorité responsable de l'AVAP. Des informations peuvent être demandées auprès de la : **Direction de l'urbanisme, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, Aile Ouest**, aux jours et heures habituels d'ouverture

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.